



de Raymond CHARRESON, Maire de Rungis



Beaucoup d'informations fallacieuses circulent dans la Ville. Face à cette campagne de désinformation systématique, je me dois de rappeler la situation des dossiers que nous menons.

Maison de la Petite Enfance

Les travaux sont toujours arrêtés. Nous avons déposé une assignation en référé devant le Tribunal de Grande Instance de Créteil afin de désigner un expert.

Sa mission sera d'identifier la source de pollution, de prescrire les mesures pour la neutraliser ou la supprimer afin de garantir l'absence de risque sanitaire au droit du site.

Cette interruption induira des coûts supplémentaires et provoquera un retard préjudiciable à l'intérêt général.

Contrairement à ce qui a été écrit, la ville, par cette action, n'intente aucun procès à quiconque.

Le code de l'environnement impose ces actions aux collectivités.

EHPAD

La désinformation des Rungissois se poursuit. Deux permis de construire et deux permis modificatifs ont été déposés contre lesquels des recours sont régulièrement requis. La jurisprudence abondante et floue sur les autorisations de construire le permet. Ces manœuvres dilatoires ne conduiront qu'à retarder la construction et à dénaturer l'architecture du bâtiment. Nous aurons l'occasion de le démontrer.

Je rappellerai simplement les critères essentiels retenus par la Région et le Département :

- l'emplacement, en centre-ville favorisant le projet de vie,
- la cession du terrain le terrain par la ville, pour un euro symbolique. Ce qui contribuera à limiter le coût de la construction et par voie de conséquence le prix de journée.

À ceux qui veulent le déplacer sur la plaine de Montjean (leurs motivations sont claires), je redirai :

- que la plaine de Montjean est toujours inconstructible et qu'elle ne pourra pas être aménagée avant 4 ou 5 ans,
- que nous ignorons la nature de l'aménagement.

Je réaffirme que le choix du Conseil Municipal est légitime et fondé juridiquement.

Il n'y a pas d'alternative. **Déplacer le projet d'EHPAD, se traduirait par son abandon pur et simple.**

34 familles rungissoises se sont déjà pré-inscrites et de nombreuses personnes manifestent leur intérêt pour le projet.

Je reste serein dans ma détermination qui veut permettre à tous, quels que soient son âge ou son histoire de pouvoir vivre décemment à Rungis.

Plaine de Montjean

Lors de la réunion publique, je vous ai parlé d'une structure intercommunale à mettre en place.

Le 30 mars dernier, les trois villes et l'EPA-ORSA (Etablissement Public Orly-Rungis Seine Amont) se sont rencontrées afin d'avancer dans le montage du syndicat intercommunal (c'est cette forme qui a été retenue) et le protocole avec l'établissement public. Nous avons également statué sur un calendrier prévisionnel afin de le présenter au vote des conseils municipaux avant la fin juin.

L'aménagement de la plaine est un sujet très complexe renvoyant à des enjeux régionaux.

Le syndicat sera un organe de concertation entre les 3 villes pour présenter et porter un projet de développement commun. J'ai proposé d'associer aux réunions le collectif des associations environnementales.

De son côté, l'EPA-ORSA a lancé plusieurs avis d'appel à la concurrence sur des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage : santé et aménagement durable, conception de l'armature paysagère, naturelle et urbaine.

Comme je m'y suis engagé lors de la réunion publique, chaque avancement de ce dossier fera l'objet d'une communication au sein de mes éditoriaux ou au sein même des pages de ce journal. En outre des réunions publiques permettront de développer des sujets.

Budget

Le budget est un acte politique fort car il détermine les capacités d'action de la ville pour l'année en cours, mais aussi pour les années futures.

Depuis plusieurs années, nous avons augmenté les taux des impôts locaux, qui restaient malgré tout à un niveau très faible comparés aux autres villes. Cette croissance permettait d'anticiper la réforme de la fiscalité des villes qui était annoncée et "d'engranger" des provisions pour les investissements futurs.

Quelle volée de bois vert n'avions-nous pas subi de la part de l'opposition municipale. Nous n'avions pas le droit d'augmenter les impôts si nous n'en avions pas besoin dans l'année ! Tout comme nous n'avions pas le droit de provisionner les dépenses futures. Nous avons même été menacés d'être traduits en justice !

Bien nous a pris d'anticiper car la loi de finances stabilise les recettes de taxe professionnelles 2010 au niveau de 2009 (voir l'interview d'Eladio Criado dans ce journal).

En 2009, l'augmentation des taux a rapporté à la ville 1 500 000 € supplémentaires. La perte de recettes T.P. 2010 (1 050 000 €) aurait été aggravée en conséquence.

Grâce à cette politique d'anticipation, nous n'aurons pas besoin de recourir à l'emprunt (la ville conserve un endettement nul) et le niveau des services à la population reste élevé, les Rungissois ne participant qu'à hauteur de 6,1 % des dépenses de fonctionnement.

Oui, Rungis est la Ville où il fait bon vivre. ●